



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 01.09.2022, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf Z.SAÏDI, I.PONCE, E.MARION

Pouvoirs : Z.SAÏDI à C.LAMOTTE, I.PONCE à C.DEXTRAIT, E.MARION à S.GALLICE

Secrétaire de séance : M.RENARD

### Approbation du précédent compte rendu du vendredi 24 juin 2022

Les points suivants sont à ajouter au précédent conseil :

-Convention de délégation relative à l'organisation de la compétence transport scolaire d'ARCHE AGGLO sur la commune de Marsaz pour l'année scolaire 2022/2023

-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

-Ajout d'une pénalité pour la cantine à partir de la rentrée de septembre 2023

### Modification du tarif de la location de la salle associative

Pour rappel prix actuels : 170.00 euros le week-end / 60 euros la journée

Beaucoup de personnes extérieures louent la salle, nous devons également choisir un tarif particulier pour eux ?

Nouveau tarif pour les habitants de Marsaz : 200.00 euros

Nouveau tarif pour les personnes extérieur : 300.00 euros

Nouveau tarif à la journée pour les habitants et les personnes extérieures : 100.00 euros (jour de semaine)

Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir des nouvelles locations.

Ces changements vont être appliqués sur la convention.

### Modifications des tarifs et durées des concessions et colombarium du cimetière et modification du règlement

Rappel des tarifs et durée actuels :

Concessions 30 ans : Simple = 137 euros / Double = 228 euros

Concessions 50 ans : Simple = 274 euros / Double = 457 euros

Colombarium 30 ans : 137 euros

Colombarium 50 ans : 274 euros

La commission cimetière va se réunir afin de mettre en place de nouveaux tarifs et modifier le règlement qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera délibéré au prochain conseil municipal.

### Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nous devons faire le passage de la M14 à la M57, un procédé de comptabilité homogénéisé avec d'autres organismes, nous devons donc un jour ou l'autre faire ce passage et nous choisissons donc d'y passer au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le nécessaire va être fait auprès du SGC DE ANNONAY.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

**Demande de subvention auprès de la DSIL pour 2023 pour le changement du mode de production du chauffage de l'école (travaux non faits en 2022)**

Les travaux du changement du mode de chauffage n'ont pas pu être réalisés cette année, nous devons donc les reporter à l'année prochaine et faire une nouvelle demande de subvention auprès de la DSIL. Nous demanderons également une participation à la région et ferons la délibération en conséquence.

**Convention de rétrocession et gestion des voiries et emprises communes du lotissement Champ Fleuri**

Les travaux d'aménagement du lotissement « Champ Fleuri » étant terminés, la commune doit reprendre certaines parcelles aux abords de celui-ci, il est donc convenu de signer une convention avec le lotisseur DRÔME ARDECHE IMMOBILIER afin de rétrocéder à la commune la voirie du lotissement fin septembre.

**Divers**

-Préfecture : pour information la réforme des règles de publicité est entrée en vigueur au 01/07/2022, nous n'avons malheureusement été informé qu'après et donc la décision a été choisie d'office de publier tout acte par dématérialisation, le cas est déjà en pratique. Nous garderons quand même les affichages des conseils municipaux sur le panneau d'affichage de la mairie.

-Eclairage public : travaux terminés, de 22h à 6h la luminosité est baissée de 50%.

-Projet d'une centrale de panneau photovoltaïque chez un particulier sur la commune, le conseil se pose beaucoup de questions, doit-on changer le PLU seulement pour ce terrain-là. Ce sujet reste délicat. La moitié du conseil serait d'accord mais sous condition de sécurité et fiabilité.

**TOUR DE TABLE**

- Travaux pour 2023 : isolation des logements, grenier de la mairie
- des travaux sont à prévoir aux alentours des voiries
- La rentrée s'est très bien passée, nous avons une nouvelle directrice et une nouvelle ATSEM
- La commission information et communication attaque la mise en œuvre du bulletin municipal et demande à toute l'équipe municipale de participer également
- Les élus Sylvaine GALLICE et Pascal BIANUCCI participeront au repas du 11 novembre avec les aînés du village
- Ambroisie, le village est beaucoup touché, nous allons informer les personnes concernées
- travaux effectués : curage de fossés, au mois d'octobre est prévu l'isolation et réhabilitation du local de la maison CHARDON qui sera transformé en local technique pour les associations.

Fin de séance à 22h00,

Le prochain conseil est à prévoir

Gilles FLORENT, Maire